



*Ministero dell'Istruzione e del Merito*



**ISTITUTO COMPRENSIVO 6-7 DI VICENZA**

Via Massaria, 62 36100 Vicenza  
 C.F. 80016490247 Cod. Mecc. VIIC86100E  
 Tel. 04441813611  
 viic86100e@istruzione.it; viic86100e@pec.istruzione.it  
 www.ic6-7vicenza.edu.it

COMMUNICATION N. 285

Vicence, le 22 décembre 2025

Aux parents des nouveaux élèves inscrits pour l'année scolaire 2026/2027  
 École Maternelle section GRANDS  
 École Primaire classes de 5e  
 Copie conforme aux Enseignants  
 Institut Compréhensif 6-7 Vicenza

**Objet : Informations sur les inscriptions en ligne pour l'année scolaire 2026-2027**

Les parents sont informés que la réglementation en vigueur stipule que l'inscription en classe de CP à l'école primaire et en classe de 6ème au collège doit se faire exclusivement en ligne.

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

Les inscriptions seront ouvertes du 13 janvier 2026 à 8h00 au 14 février 2026 à 20h00.

Les familles pourront effectuer l'inscription sur la page dédiée aux inscriptions en ligne sur la *Piattaforma Unica à l'adresse suivante : <https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni>*, en utilisant les identifiants SPID (Système Public d'Identité Numérique), CIE (Carte d'Identité Électronique) ou eIDAS (Identification, Authentification et Signature Électronique).

On rappelle que le système "Inscriptions en ligne" permet de soumettre une seule demande d'inscription par élève, mais donne aux parents et aux responsables légaux la possibilité d'indiquer une deuxième ou une troisième école de leur choix, au cas où l'établissement scolaire principal ne disposerait pas de places disponibles.

**Les codes des écoles de l'Institut I.C. n. 6-7 Vicenza sont :**

<b>DENOMINATION</b>	<b>CODE IDENTIFICATION</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>CODE IDENTIFICATION</b>
École Primaire "Riello"	VIEE86102N	École Primaire "Zanella"	VIEE86101L
École Primaire "Rodari"	VIEE86103P	École Primaire "V. Pasini"	VIEE86104Q
École Primaire "De Amicis"	VIEE86105R	École Primaire "A.C. Pertile"	VIEE86106T
Collège "F. Muttoni" Collège "E. Salerno"	VIMM86101G		

**Pour les parents rencontrant des difficultés à effectuer l'inscription en ligne** (absence d'ordinateur, de connexion Internet, de boîte mail ou autres), le bureau de la secrétaire sera à la disposition des familles du **13**

**janvier au 14 février**, aux jours et horaires suivants, sur rendez-vous téléphonique ou par mail à l'adresse **viic86100e@istruzione.it** en indiquant en objet : ***Inscriptions a.s. 2026/2027***.

<b>LUNDI-MARDI-VENDREDI</b> de 11h00 à 13h00	<b>De LUNDI à VENDREDI</b> de 7h30 à 8h30	<b>MARDI - JEUDI</b> De 15h00 à 16h30
---	--	--

**IMPORTANT :** Il est nécessaire de se présenter au rendez-vous avec toutes les informations nécessaires pour compléter la demande (par exemple : photocopie des codes fiscaux des parents/tuteurs et de l'élève à inscrire, pièce d'identité des deux parents et de l'élève).

**Résumé des démarches pour les parents ou tuteurs légaux:**

- Identifier l'école d'intérêt grâce à l'application "Scuola in chiaro in un'app", mise à disposition par le Ministère (l'application permet d'accéder aux principales informations sur l'école, de comparer certains indicateurs avec d'autres établissements, et fournit des informations sur les infrastructures, les équipements multimédias et les projets scolaires).
- Accéder au site <https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni> et compléter le formulaire en ligne à partir du 13 janvier 2026 à 8h00.
- Soumettre la demande d'inscription à l'école choisie avant le 14 février 2026 à 20h00.
- Entre le 25 mai et le 30 juin 2026, les familles ayant choisi de ne pas suivre l'enseignement de la religion catholique expriment leurs préférences sur la base des activités alternatives disponibles.

**Remarque importante :** En cas de parents séparés ou divorcés avec garde non conjointe, la demande d'inscription effectuée en ligne devra obligatoirement être finalisée auprès de l'école avant le début de l'année scolaire, en présentant une déclaration de consentement à l'inscription conformément à la législation en vigueur (Décret législatif n°154 du 28 décembre 2013).

**ATTENTION :**

Le formulaire en ligne présente tous les "temps scolaires" théoriquement activables. Lors de leur choix, les familles doivent tenir compte des "temps scolaires" proposés dans l'établissement pour l'année scolaire à venir, indiqués comme "temps scolaires activés" dans le formulaire d'inscription.

**Les "temps scolaires" prévus pour l'année prochaine sont les suivants :**

<b>École</b>	<b>Organisation du temps scolaire</b>	<b>Horaires</b>	<b>Pré-/Après-école</b>
École maternelle "L. Lattes"	40 h/semaine (lun-ven)	8h00–16h00	
École maternelle "San Francesco"	40 h/semaine (lun-ven)	8h00–16h00	
École primaire "G. Zanella"	Classes 1-2-3 : 28 h/semaine Classes 4-5 : 30 h/semaine	Voir organisation détaillée selon les classes	Après-école 13h00–16h00 (2 j/semaine) Assoc. Amici e Genitori della Zanella
École primaire "Riello"	Classes 1-2-3 : 28 h/semaine Classes 4-5 : 30 h/semaine	Voir organisation détaillée selon les classes	Après-école 13h00–16h00 (3 j/semaine) Assoc. Le Gemme
École primaire "De Amicis"	Temps plein 40 h/semaine	8h00–16h00	
École primaire "Rodari"	Temps plein 40 h/semaine	8h00–16h00	
École primaire "Pertile"	Temps plein (classes 1-2-3-4) Classe 5 : temps mixte	8h00–16h00 (selon groupes)	
École primaire "Pasini"	Classes 1-2-3 : 27 h/semaine Classes 4-5 : 30 h/semaine	Horaires variables selon les jours	Après-école 13h30–16h30 (lun-ven) Assoc. Paideia
Collège "E. Salerno"	30 h/semaine (ordinaire) 33 h/semaine (musical)	7h50–13h50	Après-école mercredi 14h00–16h20 Assoc. Aster 3

Collège "F. Muttoni"	30 h/semaine	7h40–13h40	Après-école mercredi 14h00–16h20 Assoc. Aster 3
----------------------	--------------	------------	---

## **ACTIVITÉS POST-SCOLAIRES**

Dans les écoles primaires et secondaires, des activités extrascolaires (payantes) sont organisées avec le soutien des comités de parents et des coopératives locales.

## **ADMISSION DES INSCRIPTIONS**

En cas de sur inscriptions, les demandes qui ne pourront pas être acceptées seront transmises aux écoles "secondaires" indiquées par les familles.

Si le nombre d'inscriptions et les règles en vigueur ne permettent pas la création de classes pour les temps scolaires choisis, une notification sera envoyée aux familles concernées pour leur permettre de demander une inscription dans une autre école.

Le Ministère (MIM) communiquera officiellement, d'ici mai 2026, les classes effectivement activées. Si nécessaire, des critères de priorité seront appliqués, basés sur des règlements approuvés par le Conseil d'Institut et disponibles dans la section dédiée aux inscriptions sur le site de l'école.

Afin de permettre l'attribution des points, il est nécessaire d'insérer dans la demande d'inscription les éventuels critères de priorité prévus (indiqués dans la demande elle-même).

## **INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les parents/tuteurs sont tenus de prendre connaissance de la politique de confidentialité publiée sur le site de l'établissement :

<https://ic6-7vicenza.edu.it/allegati/all/1984-informativa-privacy-personale-scolastico-ic6-7.pdf>

Il Dirigente scolastico  
Margherita Ricciardi